

Il est vrai que le gouvernement a jugé nécessaire d'augmenter le nombre de la police à cheval, mais non pour châtier les sauvages, comme mon honorable ami l'a prétendu. L'effectif de la police n'est dans le moment, je crois que de 300 hommes. Elle fut établie, d'abord, par le gouvernement de 1873, et sa politique, à ce sujet, a été suivie par le gouvernement des honorables députés de la gauche lorsqu'ils étaient au pouvoir. Ce nombre eut été suffisant pour maintenir les sauvages dans le devoir si les blancs n'étaient pas venus dans leur pays. L'augmentation de la police n'est pas faite pour maintenir les sauvages dans le devoir, mais pour prévenir les querelles entre eux et les blancs. Vous pouvez facilement comprendre que si un sauvage manque de nourriture et qu'il voit les troupeaux des blancs dans les champs, il ne se laissera pas mourir de faim—il tuera le bœuf de l'homme blanc pour en faire sa nourriture, et il est probable que le bœuf de l'homme blanc tuera le sauvage.

Sir RICHARD J. CARTWRIGHT. L'honorable député voudra-t-il nous expliquer le moyen par lequel le bœuf de l'homme blanc, tuera le sauvage ?

Sir JOHN A. MACDONALD. J'allais justement dire, si je n'avais pas été un peu trop impoliment interrompu, que notre but était d'empêcher les blancs et les sauvages d'en venir aux mains. Il vient des États du sud, de nombreux troupeaux de bétail dans le territoire du Nord-Ouest—troupeaux qui sont amenés par des vachers et des conducteurs de bestiaux du Texas, et de la région comprise entre cet État et les frontières internationales, et nous savons par ce qui s'est passé entre les blancs et les sauvages dans les États-Unis, que dans l'Ouest les blancs ne se gênaient pas de tirer sur un sauvage comme ils auraient fait sur un chien des prairies. Et des blancs de ce calibre viennent dans notre territoire de l'ouest. Ils sont habitués à des querelles continuelles avec les sauvages, et il y a grand danger qu'à la suite d'un vol commis par des sauvages, le blanc ne soit amené à se protéger en tuant le sauvage, ce qui peut être la cause d'une guerre, d'un massacre, et d'autres conséquences que nous ne connaissons pas. Il y a une chose certaine, c'est qu'un incident de cette sorte arrêterait, ou retarderait pour plusieurs années, l'immigration que nous avons espérance d'amener bientôt dans ce pays ; et alors, voilà pourquoi nous demandons à la Chambre d'élever l'effectif de la police à 500 hommes.

En vertu de la loi actuelle, en cas d'urgence ou de danger imminent, le gouvernement a le pouvoir de faire cette augmentation ; mais, comme dans mon opinion, cette urgence n'existe pas pour adopter cette conduite, il est fait mention de ce sujet dans le discours du Trône. Malgré cette augmentation de la police, si le parlement la sanctionne, je suis heureux d'apprendre à la Chambre que le coût par homme a été considérablement diminué, et dans une mesure très remarquable. L'accroissement du nombre, alors, ne sera pas la cause d'une augmentation correspondante dans les dépenses. Mon honorable ami, le député de Durham-Ouest, dit que malgré tous les dangers que l'on appréhende dans le Nord-Ouest, il voit dans le moment dans la capitale le lieutenant-gouverneur du Manitoba et le surintendant des affaires des sauvages. Ce dernier est ici, cet hiver, comme il y était l'hiver dernier, et si j'occupe, l'hiver prochain, la position que j'occupe maintenant, je le ferai certainement mander encore pour avoir l'avantage de son aide et de ses conseils, et pour nous expliquer ce qui se passe sous ses yeux dans le Nord-Ouest. Je suis heureux de dire que cet homme a ma confiance comme chef du département avec lequel il a le plus de rapports. Je crois qu'il remplit très bien la charge qui lui est confiée, que c'est un homme très sensible, prudent, posé, débonnaire et déterminé, et en même temps de manières très aimables.

Il est très-bien parvenu à acquérir la confiance et le respect des sauvages avec lesquels il a été obligé d'être en rapports.

Mon honorable ami a parlé des mesures mentionnées dans le discours du Trône, et a fait l'observation qu'il y avait plusieurs omissions remarquables. Je ne crois pas que mon honorable ami ait la même expérience que moi à ce sujet. J'ai entendu dire qu'il a eu occasion tout dernièrement de composer un discours du trône, et je n'ai aucun doute qu'en aucune circonstance, il ne ferait du discours du trône un simple catalogue ou tableau des mesures que le gouvernement doit soumettre à la Chambre. Nous avons mentionné les sujets d'un intérêt général, comme cela est toujours fait dans ces occasions. Nous avons, néanmoins, parlé au long de la position des sauvages dans le Nord-Ouest, et aussi de la question du chemin de fer du Pacifique canadien ; mais je dois dire que je n'ai jamais autant admiré les ressources de mon honorable ami, que dans les efforts qu'il a faits pour blâmer le Syndicat de terminer le chemin de fer en cinq ans au lieu de dix. L'honorable député a dénoncé fortement, un jour, la folie de construire le chemin au nord du lac Supérieur, et a prétendu que cette construction devait être indéfiniment remise, et remise de fait aux calendes grecques, en ce qui concernait son exécution dans la Colombie anglaise. Son idée était que nous ne devions pas avoir du tout un chemin du Pacifique transcontinental ; mais que si nous devions avoir un chemin, il ne devait partir que de la tête du lac Supérieur, laissant de côté pour toujours le plan d'un chemin de fer canadien. Le reste de la ligne ne devait être terminé qu'en 1890. Sept ans plus tard, nous avons enfin fait un arrangement par lequel tout le chemin devait être terminé en 1891, une année de plus seulement.

Je crois que l'on doit grandement féliciter le gouvernement, de ce que dans le choix des constructeurs de cette voie ferrée il a su prendre des hommes qui se sont constitués en une société, et qui avec quelques doutes, et beaucoup d'hésitation, ont passé un contrat pour terminer le chemin dans l'espace de dix années, mais qui pensent maintenant, le terminer dans l'espace de cinq ans.

Leur énergie est indomptable, leurs ressources considérables, et nous allons avoir le chemin dans la moitié du temps qu'on avait prévu. Quelques-uns de mes honorables amis de la gauche ont tenté de provoquer un franc rire parce que je n'aurais désiré que de voir d'en haut le chemin de fer complet. Je crois, M. l'Orateur, à moins que je ne sois terrassé par les trop vigoureux assauts du chef de l'opposition, j'espère même, à mon âge, de vivre encore assez longtemps pour voyager à travers la Puissance, depuis Ottawa jusqu'aux rives du Pacifique, sans ressentir beaucoup de fatigue ou d'inconvénients. L'honorable député (M. Blake) a parlé, je crois, sans un examen suffisant, des tarifs excessifs du transport. Eh bien, M. l'Orateur, je crois que les tarifs du transport, autant que j'ai pu m'en assurer, ne sont pas excessifs. Ils sont de beaucoup moindres que ceux demandés par le gouvernement, lorsque le chemin lui appartenait, et le peuple ne s'en plaignait pas du tout. Le gouvernement a eu soin de veiller aux intérêts du pays à travers lequel le chemin doit passer, en s'assurant un contrôle de temps à autre, sur les prix demandés pour le transport des passagers et du fret. Il est certain qu'un chemin de fer exploité seulement sur cinquante, soixante ou cent milles, n'est pas aussi profitable que celui qui a un parcours de 200, 300, 500 ou 1000 milles, et il doit y avoir une juste proportion entre le service requis pour un tel chemin et les tarifs demandés ; le syndicat a été averti, et il sait que le gouvernement n'hésitera pas de temps en temps, à faire changer les droits à mesure que le chemin s'avancera de l'est à l'ouest, en proportion des profits et des dépenses correspondantes à chaque mille de chemin de fer construit et mis en opération.

Mon honorable ami, le chef de l'opposition, a parlé des règlements concernant les terres et a dit qu'il y avait eu plusieurs changements. Il y en a eu, et je prévois, je n'ai pas honte de le dire, que l'expérience de tous les jours obligera le gouvernement à changer de temps en temps ces